



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

DATE : 3 décembre 2018

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud, Marie-Lou Noël, Percy Mallet, Patrice-Éloi Mallet, Rémi Hébert, Kassim Doumbia, Brigitte Mazerolle Arseneau et Elise Roussel.

PUBLIC : 9 personnes et un membre des médias (CKRO).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet mentionne un conflit d'intérêts au point 8. h) et le conseiller Percy Mallet pour le point 8. k).

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

a) Réunion ordinaire du 5 novembre 2018

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 5 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Réunion extraordinaire du 7 novembre 2018

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 7 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

a) Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A.

La maire mentionne que la municipalité n'a pas reçu à temps le rapport des permis octroyés par la Commission des services régionaux P.A pour le mois de novembre 2018 dû à un bris informatique.

b) Comité de l'Arbre de l'espoir de l'UMCS

La maire fait état de la lettre reçue par le comité de l'Arbre de l'espoir de l'UMCS qui remercie la Ville de son implication à l'activité « Illumination de l'Arbre de l'espoir » qui a eu lieu le 22 novembre dernier.

VILLE DE SHIPPAGAN




MAIRE

GREFFIER

7. Rapport des comités**a) Développement communautaire**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport pour le comité du développement communautaire et dépose son rapport.

b) Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport pour le comité de sécurité publique et dépose son rapport.

c) Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport pour le comité d'infrastructures et dépose son rapport.

d) Environnement et sports et loisirs

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport pour le comité d'environnement et sports et loisirs et dépose son rapport.

e) Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport pour le comité de finances et dépose son rapport.

8. Affaires nouvelles**a) Résolution : Troisième lecture dans son intégralité de l'arrêté 100-2018 concernant l'adoption du nouvel arrêté de lotissement**

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°100-2018 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de lotissement de la Ville de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Résolution : Finition des travaux à la Petite Église

Plusieurs travaux ont été effectués à la Petite Église cette année à même une aide-financière reçue de Patrimoine Canada. Considérant les imprévus rencontrés dus à l'âge avancé du bâtiment, certains travaux n'ont pas pu être effectués. Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que les fonds pour effectuer les travaux suivants: isoler le dessous et installer du fibrociment autour de la nouvelle section, soient pris à même la contribution au fonds de capital du budget de fonctionnement général 2018 pour un montant de 8 600 \$ (taxe en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Résolution : Amélioration de l'éclairage au Centre Rhéal Cormier

Considérant qu'une évaluation écoénergétique a été faite au Centre Rhéal Cormier et qu'une économie annuelle d'environ 5 000 \$ est à prévoir avec l'installation d'ampoules de type Del. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que les fonds pour terminer l'installation des ampoules de type Del au Centre Rhéal Cormier soient alloués à même le fonds de taxe sur l'essence pour un montant de 13 100 \$ (taxe en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Résolution : Nouveau recouvrement de plancher au Centre des congrès de la Péninsule acadienne

Considérant que depuis l'installation du tapis au CCPA en 2014, plus de 8 000 \$ ont été dépensés pour la maintenance de celui-ci et qu'il est actuellement en mauvais état, il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia de procéder à l'installation d'un nouveau recouvrement de plancher au Centre de congrès de la Péninsule acadienne de type GEN- X en 2019 pour un montant de 27 200 \$ (taxe en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Résolution : Rémunération des élu(e)s municipaux

Considérant que l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick a préparé un guide de rémunération pour les élus(e)s municipaux afin d'avoir une rémunération uniforme, calculé selon plusieurs critères, dont le nombre de citoyens de la municipalité, les services offerts, l'assiette fiscale moyenne par habitant, etc., il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet de suivre les recommandations du guide de l'AFMNB et d'accorder une rémunération totale de 67 519 \$ au conseil à partir du 1^{er} janvier 2019, pour ensuite augmenter à la pleine rémunération à partir du 1^{er} janvier 2020 pour un montant de 78 903 \$.

Avant le vote pour adopter la résolution, le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet propose de reporter la proposition à une autre réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Résolution : Campagne de financement École Marie Esther – année scolaire 2018-2019

La municipalité a reçu une demande de l'École Marie Esther pour leur campagne de financement pour l'année scolaire 2018-2019 qui servira entre autres, à encourager la vie étudiante et offrir un apprentissage de qualité. En sachant que le budget 2018 de dons est épuisé, mais que le conseil municipal trouve important d'appuyer le bien-être des jeunes de la communauté, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer un montant de 1 000 \$ en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Résolution : Campagne annuelle de financement – Fondation Sœur Cécile Renault

La municipalité a reçu une demande de contribution financière de l'Accueil Sainte-Famille pour leur campagne de financement annuelle de la Fondation Sœur Cécile Renault. Sachant que le budget 2018 de dons est épuisé, mais considérant que la maison d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et familiale est un service qui dessert l'ensemble de la population de la Péninsule acadienne, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer un montant de 200\$ à leur campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Résolution : Demande d'appui financier – Marchands Entreprises Shippagan

Étant en conflit d'intérêts, le conseiller Patrice-Éloi Mallet sort pour ce point.

La municipalité a reçu une demande de l'équipe de Hockey les Marchands Entreprises Shippagan pour la commandite du vin lors de leur 1er banquet qui s'est tenu le 25 novembre dernier. En sachant que le budget 2018 de dons est épuisé, mais considérant que cette équipe d'hockey profite à toute la communauté, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer un montant de 500\$ afin d'amoindrir les frais du banquet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) Résolution : Ouverture des soumissions - NID 20822250

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet reprend son siège.

La municipalité avait effectué une vente par soumission pour un terrain vacant de la rue Audet, identifié par le NID 20822250 et ayant une superficie approximative de 5 650 pieds carrés. La Ville a seulement reçu une soumission pour cette vente de terrain. Il est donc proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet de vendre la parcelle de terrain NID 20822250, tel quel, à Gilles Ward pour la somme de 2 000 \$. Les frais d'avocats et d'arpentage doivent être assumés par l'acquéreur du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

Antoine Samie Richaumeau MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

j) Résolution : Appel d'offres pour la vente du couvre plancher du Centre Rhéal Cormier

La municipalité voudrait se départir du couvre plancher en carton fibre (ou tentest) qui servait autrefois à recouvrir la glace du Centre Rhéal Cormier d'une grandeur approximative de 190 X 85 pieds et d'une épaisseur de $\frac{3}{4}$ de pouces. Il est donc proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Percy Mallet d'effectuer un appel d'offres pour la vente du couvre-plancher en carton fibre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

k) Résolution : Employés syndiqués – rémunération 2019

Étant en conflit d'intérêts, le conseiller Percy Mallet quitte pour ce point.

Suite à une entente de principes entre la Ville de Shippagan et le syndicat, il a été convenu d'effectuer une évaluation des emplois des postes syndiqués. À la suite de cet exercice, il en a résulté un ajustement salarial de 17 971 \$ à prévoir pour le 1^{er} janvier 2019, soit un équivalent de 3,81 % d'augmentation, le tout inclut l'augmentation de 3 % déjà prévue selon la convention collective en vigueur. De plus, en lien avec cet exercice une nouvelle échelle salariale basée sur une échelle de huit (8) classes est recommandée. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'augmentation de 3,81 % soit adoptée pour les employés syndiqués et d'accepter la nouvelle échelle salariale, effectif à partir du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

l) Résolution : Demande de l'avis du CRP concernant la vente d'un terrain d'utilité publique NID 20887527

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur la vente du terrain d'utilité publique identifié par le numéro de terrain 20887527, situé sur la 12e Rue. L'objectif de la vente est de permettre la construction d'un nouveau centre de recherche. C'est en vertu du paragraphe 76(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les six semaines suivant cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Percy Mallet reprend son siège.

m) Résolution : Demande de l'avis du CRP pour la modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - projet Valorès

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Modifier une affectation résidentielle pour une affectation institutionnelle afin de permettre la construction d'un centre de recherche.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

n) Résolution : Autorisation pour l'émission d'un permis provisoire - projet Valorès

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet d'appuyer la demande de Valorès pour l'obtention d'un permis provisoire afin de construire un nouveau centre de recherche sur une partie du terrain portant le numéro d'identification 20887527. Par ailleurs, la ville de Shippagan comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale suite à l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires et ceci, à ses propres frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

o) Résolution : Appui à la Fédération canadienne des municipalités

La Fédération canadienne des municipalités, ainsi que plusieurs autres organisations municipales, dont l'Association francophone des municipalités du N.-B., clament haut et fort combien il est important de respecter la *Loi sur les langues officielles*, le français et l'anglais, et de leur accorder un statut, des droits et des privilèges égaux. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Kassim Doumbia de rédiger une lettre d'appui signé par la Maire afin de souligner l'importance des droits linguistiques des francophones au Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la maire

La maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h22.

11. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h35